

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2006

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - (n° 3338)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 307

présenté par
MM. Vaxès, Braouezec
et les membres du groupe Communistes et Républicains

ARTICLE 9

Supprimer les alinéas 1 à 13 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.